

Avec ses nouvelles offres, SFR vient concurrencer les MVNO

Les opérateurs mobiles virtuels (MVNO) ont du souci à se faire. Car SFR a décidé de venir chasser directement sur leurs terres. L'opérateur lance en effet une nouvelle offre de forfaits sans engagement, sans mobile et commercialisée uniquement sur le Web.

Trois forfaits sont disponibles. Le premier à 36 euros par mois donne accès à deux heures de communications valables 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 vers tous les numéros fixes et mobiles. Le deuxième (44 euros par mois) permet 3 heures de communication, le dernier (53 euros), à 4 heures de communication. L'idée n'est pas mauvaise: permettre plus de libertés à ceux qui possèdent déjà un mobile et à ceux qui souhaitent bénéficier des avantages des forfaits sans pour autant avoir à s'engager dans la durée. Mais le problème est ailleurs. Ces forfaits occupent exactement le même positionnement marketing que certains MVNO comme Tele 2 et Debitel, pourtant associé à SFR ! Ces deux opérateurs virtuels ont justement mis l'accent sur des offres sans engagement, sans mobile et accessibles uniquement en ligne (pour Debitel). Alors quelle va être la marge de manoeuvre de ces MVNO ? Déjà étroite, elle devient mince comme du papier à cigarettes car comment concurrencer les 'opérateurs historiques' avec des offres similaires ? Conséquence, les MVNO auront beaucoup de mal à dynamiser le marché, objectif premier du gouvernement. Orange et SFR se partagent toujours et encore 80% du marché et sont soupçonnés d'entente sur les tarifs... Les MVNO représentent aujourd'hui à peine 0,03% du marché lorsqu'aux Pays-Bas par exemple, les MVNO rassemblent 20% du marché. Leur croissance ici est dix fois moindre que celle de l'ADSL. Le régulateur, le Conseil de la Concurrence et même l'ancien ministre de l'Industrie ont, eux aussi, dénoncé le manque d'ouverture du secteur malgré l'arrivée de quelques MVNO. Si les MVNO n'ont pas de positionnements spécifiques, ils ne pourront pas prendre des parts de marché. L'initiative de SFR risque de faire grincer des dents. Et le gouvernement devra certainement aborder le sujet lors de la très attendue table ronde opérateurs/consommateurs prévue ce mardi (voir notre article). **SFR attaque BouyguesTel pour pub mensongère**

La dernière campagne de publicité de BouyguesTel n'est pas du tout du goût de SFR. Et l'opérateur n'a pas vraiment tort. Dans cette pub (affichage), Bouygues Telecom revendique le

« premier réseau national haut débit avec une couverture de plus de 90% de la population française » via son réseau Edge. Sur un podium, BouyguesTel trône fièrement sur la première marche tandis que SFR doit se contenter de la troisième. Mais BouyguesTel joue avec les mots et les normes. Et compare ce qui est incomparable. En effet, l'opérateur exploite le réseau Edge, évolution du GSM, tandis que SFR propose l'UMTS (3G), nouveau réseau plus rapide en termes de débits. SFR juge cette campagne *« dénigrante, mensongère et de nature à induire les consommateurs en erreur car Bouygues Telecom s'autoproclame premier réseau mobile comme si un nouveau classement avait été fait par une autorité officielle, ce qui n'est pas le cas »*. La filiale de Vivendi a donc déposé le 23 septembre dernier une plainte en référé contre Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris. Et espère ainsi que cette campagne soit interdite. Mais le mal sera fait.